

Règlement de la manifestation Festival psittacidé UOF (mise à jour 24/09/2016)

Article 1

Le Festival psittacidé, UOF, organisé par le Club
Ornithologique de la Vallée de la Thur.

VIEUX-THANN (68) – Salle polyvalente

Les 29 et 30 octobre 2016



Article 2

Le festival est ouvert à tous les éleveurs de psittacidé de toute entité Française. Tout oiseau participant devra être muni d'une bague fermée et au numéro de souche de l'éleveur. En cas de bague club (00), une attestation de la société devra être jointe à la feuille d'engagement. Pour les oiseaux soumis à autorisation de détention les bagues club ne sont pas tolérées.

Article 3

Les bagues de reconnaissances ou tous autres signes distinctifs sont interdits.

Lors du contrôle de bague, les bagues ne doivent pas pouvoir s'enlever et se remettre.

Article 4

Les classes de jugement sont celle de l'UOF (COM France) en vigueur en 2016.

Article 5

Il n'y a pas de limite du nombre d'oiseaux participants au concours.

Article 6

L'engagement devra parvenir à Jérôme WIMMER, 55 rue d'Ensisheim 68840 PULVERSHEIM, au plus tard le 20 octobre 2015, afin de permettre les démarches administratives dans les délais réglementaires. Joindre à la feuille d'engagement, le paiement et la déclaration sur l'honneur. Pour les oiseaux soumis à autorisation de détention, sera également jointe la copie de l'attribution de la capacité ou ADP.

Article 7

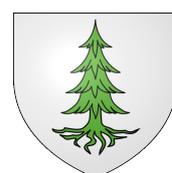
Les droits d'engagements

Individuel : 3 euros par oiseau

Stam : 12 euros par stam

Palmarès : 4,50 euros par foyer

Le chèque doit être libellé à l'ordre du COVT.



Règlement de la manifestation

Festival psittacidé

UOF (mise à jour 24/09/2016)

Les éleveurs hors UOF, souhaitant faire convoier leurs oiseaux doivent se mettre en relation avec le COVT.

Article 8

Limite pour l'engagement à la bourse, est d'un oiseau en bourse pour un oiseau en concours. Les oiseaux de concours pourront être cédés, mais ne pourront être retirés du concours que le dimanche à 16 heures. Une commission de 10% sera prélevée sur chaque oiseau cédé. Age maximum pour l'enlogement à la bourse est de 3 ans pour les grandes perruches et 5 ans pour les perroquets..

Article 9

Juges psittacidé : Jérémie PELLERIN (France)

Juges suisses en attente (Suisse)

Un minimum de 90pts ou 360pts pour les stams sera nécessaire pour être primé.

Dans le cas, où un stam devrait être dissocié pour qu'elle que soit la raison, les oiseaux seront jugés en individuel.

La décision du juge restera sans appel.

Article 10

Tout oiseau déclaré suspect et/ou qui ne sera pas reconnu en parfaite santé, sera retiré de l'enceinte du concours. Dans le cadre de l'exposition, l'oiseau sera isolé.

Article 11

Programme de la manifestation

Lundi 24 octobre : Montage de la salle

Mardi 25 octobre : Enlogement des oiseaux

Mercredi 26 octobre : Jugement

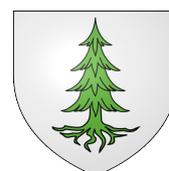
Jeudi 27 octobre : Jugement

Vendredi 28 octobre : Installation des stands

Visite des écoles

Finalisation des décors

Sortie des convoyeurs



Règlement de la manifestation

Festival psittacidé

UOF (mise à jour 24/09/2016)

Samedi 29 octobre : Ouverture au public, 9h – 19h

Dîner animé 19h30

Dimanche 30 octobre : Ouverture au public, 9h – 18h

Remise des prix, 11h

Délogement bourse, 17h

Délogement concours, 18h

Lundi 27 octobre : Retour des convoyeurs

Rapatriement du matériel

Article 12

Droit d'entrée : Adulte : 3 euros

12/16 ans : 1 euro

Moins de 12 ans accompagné d'un adulte: Gratuit

Entrée gratuite pour les éleveurs exposants et leur compagne, sur présentation de leur carte d'identité.

Article 13

Restauration possible : (A confirmer)

Samedi midi : Pâté en croûte, Bouché à la reine nouille, café. 12euros

Samedi soir : Grillades, dessert, café . Animé. 12 euros

Dimanche midi : Œuf à la russe, Rôti de porc petit pois carottes spaetzlé, café. 12euros

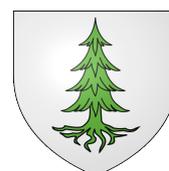
Sur réservation avant le 26 octobre, chèque à l'ordre du COVT, à envoyer à Christophe SPRINGER, 1 rue de l'Est 68740 Rumersheim le haut.

Article 14

Pour le classement le calcul utilisé sera le principe, du 7pts pour un champion, 4pts pour un deuxième, 2pts pour un troisième.

Récompenses :

- Une cocarde pour chaque champion de classe.



Règlement de la manifestation Festival psittacidé UOF (mise à jour 24/09/2016)

- Un diplôme pour chaque éleveur titré.

Prix spéciaux:

- | | |
|---------------------------------|--------------------------------|
| - Perruche ondulée | - Grande perruche asiatique |
| - Agapornis | - Grande perruche néotropicale |
| - Euphème | - Perroquet |
| - Petite perruche néotropicale | - Lori |
| - Moyenne perruche océanienne | - Rareté |
| - Moyenne perruche néotropicale | - Meilleur stam |
| - Grande perruche océanienne | - Meilleur oiseau de concours |

Article 15

Tout éleveur exposant, accepte que ses oiseaux soient photographiés et filmés.

Les organisateurs ne pourront être tenus pour responsables en cas d'accident, perte, vol ou mortalité, dont les oiseaux pourraient être victimes, qu'elle qu'en soit la cause. Aucune indemnité quelconque ne pourra être exigée.

Le seul fait d'engager des oiseaux, implique l'acceptation du présent règlement.

Article 16

Renseignement : Jérôme WIMMER
55, Rue d'Ensisheim
68840 PULVERSHEIM
06.74.98.91.87.
club.covt@gmail.com

